



BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 9 Mai 1905

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET C^{ie}
RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

—
1905



BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Conseil d'Administration :

MM. E. DUTILLEUL, *Président Honoraire*,
E. GOUIN, *Président*,
L. RENOUARD, *Vice-Président*,
H. BAMBERGER, *Administrateur*,
CHEV. R. DE BAUER, —
A. BÉNAC, —
C^{te} I. DE CAMONDO, —
CH. DEMACHY, —
C^{te} FOY, —
C^{te} A. DE GERMINY, —
ED. NOETZLIN, —
E. STERN. —

Censeurs :

MM. CHOPPIN DE JANVRY et G. DUTILLEUL.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1905 :

MM. R. SAUTTER et G. TEYSSIER.

Directeur général :

M. J.-H. THORS.

Directeurs :

MM. E. CHEVRANT, E. MORET et E. DUPASSEUR.

Sous-Directeurs :

M. G. ROQUERBE et G. THENON.

Contrôleur principal :

M. CH. G. DUMAINE.

Fondés de Pouvoirs :

MM. F. ARBELOT, H. VAN WIJCK,
H^{co} FINALY et H. CHABERT.

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 9 Mai 1905

Rapport du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires.

Résolutions de l'Assemblée.

Comptes de l'Exercice 1904.

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ & C^{ie}

RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1905

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 9 Mai 1905

MESSIEURS,

L'Exercice 1904, dont nous venons vous soumettre les comptes, a donné des résultats très favorables.

Nombreuses ont été les affaires au cours de cet exercice : nous avons participé à la plupart d'entre elles.

La plus importante a été l'émission des Bons du Trésor 5 % du Gouvernement Impérial de Russie, pour un montant de 800 millions de francs : cette émission a été accueillie avec grande faveur par le public.

Nous inspirant des sentiments qui nous avaient guidés l'année dernière quand nous avons négocié l'avance de Frs 7,500,000 au Gouvernement Impérial du Maroc, nous avons donné notre concours à l'Emprunt 5 % de Frs 62,500,000, garanti par le produit des Douanes des Ports de l'Empire.

Vers la fin de l'année, nous avons procédé à l'émission, pour un montant nominal de 80 millions de francs, de l'Emprunt Bulgare 5 % gagé sur l'impôt du Timbre, des Tabacs et du Mourourié. Les garanties dont cet Emprunt est entouré fonctionnent avec la même régularité que celles dont est doté l'Emprunt émis en 1902. Le public, par l'accueil qu'il a fait à cette émission, a montré qu'il appréciait ces garanties. Le bénéfice de cette opération, qui a été liquidée après le 31 Décembre 1904, profitera à l'exercice en cours.

La Compagnie Française des Chemins de fer de la Province de Santa-Fé a continué à réaliser nos espérances.

Les succursales ont contribué aux bons résultats de l'exercice.

Le Bilan général au 31 Décembre 1904 représente, à l'actif et au passif, un total de Frs 582,069,001 23. C'est le chiffre le plus important qu'aient jamais atteint nos Bilans généraux de fin d'année. Cette augmentation, qui porte principalement sur le Compte *Correspondants et Comptes courants en France et à l'Étranger* est constituée, pour une part importante, par les sommes qui nous ont été laissées en dépôt par les Gouvernements étrangers à la suite des opérations effectuées pendant le cours de l'exercice. La plus grande partie de ces dépôts n'avait qu'un caractère temporaire.

Quant au surplus des sommes figurant au Passif et exigibles sans préavis, il est notablement inférieur au montant des disponibilités immédiates.

Nous n'insisterons pas sur les autres détails de cette argumentation, au sujet desquels le Rapport de MM. les Commissaires vous donne tous les renseignements utiles et nous passons à l'examen du compte de **Profits et Pertes**.

Nous avons la satisfaction de vous annoncer que les bénéfices nets de l'Exercice 1904 se sont élevés à 19,411,421 fr. 05 c.

Tous les comptes, qui constituent les éléments du compte **Profits et Pertes**, sont en accroissement notable : l'importance de l'un d'eux, le compte *Commissions*, a plus que doublé, en raison des opérations d'émission réalisées au cours de l'année écoulée. Le compte *Fonds publics, Actions et Obligations* est celui qui a contribué le plus largement à la formation des bénéfices exceptionnels de l'Exercice ; il représente un chiffre de 10,875,972 fr. 27 c., provenant de bénéfices encaissés sur des titres réalisés et de plus-values qui se sont produites sur certaines catégories de titres encore en Portefeuille, malgré la modération de nos évaluations au 31 Décembre dernier.

Si nos opérations se sont traduites par les augmentations de bénéfices que nous venons de signaler, elles ont, naturellement, entraîné une augmentation corrélatrice de nos frais généraux qui se sont élevés, en 1904, à 3,822,290 fr. 92 c. au lieu de 2,292,736 fr. 18 c. en 1903.

Cette augmentation repose principalement sur l'allocation proportionnelle aux Directeurs et au personnel supérieur, tant à Paris que dans les Succursales, qui s'est trouvée portée à un chiffre plus élevé du fait même de l'importance des bénéfices ; nous vous rappelons que cette allocation est calculée sur l'ensemble de ces bénéfices, déduction faite seulement des frais généraux proprement dits.

Le total même des bénéfices de l'exercice leur assigne un caractère assurément exceptionnel, aussi vous proposons-nous de porter au *Fonds de prévoyance*, en augmentation de son montant, et conformément aux délibérations de vos Assemblées en date des 5 Avril 1873 et 15 Mai 1880, une somme de 12,000,000 de francs, dont 10,800,000 francs appartiendront aux Actionnaires et 1,200,000 francs aux Administrateurs en exercice au 31 Décembre 1904, et de fixer le dividende total de l'Exercice 1904 à 60 francs par action, au lieu de 50 francs distribués dans l'Exercice précédent. Vous partagerez notre conviction que la constitution d'une large réserve est un des plus sûrs moyens d'affirmer la puissance et le crédit d'un établissement tel que le nôtre.

Si vous approuvez nos propositions, le *Fonds de prévoyance*, appartenant aux actionnaires, s'élèvera à la somme de 22 millions 800,000 francs; joint à la *Réserve légale* et au solde à reporter à nouveau au crédit du compte de **Profits et Pertes** pour l'Exercice 1905, il portera à 37,682,748 fr. 31 c. l'ensemble des réserves de toute nature qui représenteront alors plus de 60 % de notre capital social.

La Direction et le personnel de la Banque, tant à Paris que dans les Succursales, nous ont continué, avec un zèle et une intelligence que nous sommes heureux de reconnaître une fois de plus, l'utile concours auquel ils nous ont habitués.

Nous avons appelé aux fonctions de Sous-Directeur M. G. THENON, déjà Fondé de pouvoirs de la Société depuis l'année 1898; nous avons tenu à reconnaître ainsi son concours dans l'organisation du service pour l'encaissement du produit des Douanes servant de garantie à l'Emprunt Marocain.

M. ZANGARUSSIANO, qui avait été chargé des négociations relatives à cet Emprunt et les avait menées à bonne fin, est décédé quelques mois après son retour en Europe; nous consignons ici l'expression des regrets que sa mort nous a causés.

Faisant usage du droit que leur donne l'article 32 des Statuts, MM. CHOPPIN DE JANVRY et le Comte FOY, Censeurs, ont, au mois de Mai 1904, choisi comme collègue M. André BÉNAC, Maître des Requêtes honoraire au Conseil d'État, Directeur général honoraire au Ministère des Finances. Nous nous sommes associés à ce choix si parfaitement justifié, en appelant, quelques mois plus tard, M. BÉNAC aux fonctions d'Administrateur; nous appelions, en même temps, à ces fonctions M. le Comte Foy, Censeur, de qui vous avez pu apprécier la haute compétence et la grande expérience des affaires.

Nous vous demandons de ratifier ces deux nominations; elles portent à douze le nombre des Administrateurs, maximum prévu par les Statuts.

M. CHOPPIN DE JANVRY, Censeur restant en fonctions, s'est adjoint, comme collègue, M. Georges DUTILLEUL, Conseiller Maître honoraire à la Cour des Comptes, frère de notre Président honoraire; M. Georges DUTILLEUL porte un nom particulièrement cher et respecté dans notre maison; c'est un titre qui vient s'ajouter à ceux qu'il tient de ses grandes qualités personnelles.

Vous voudrez bien ratifier sa nomination.

M. E. DUTILLEUL, élu Administrateur dans l'Assemblée générale du 8 Mai 1899, arrive à l'expiration de son mandat.

Aux termes de l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Vous aurez à pourvoir à la nomination d'un Censeur, en remplacement de M. CHOPPIN DE JANVRY, Censeur sortant et rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Nous venons vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier dans votre Assemblée générale ordinaire du 10 Mai 1904.

Le Bilan, au 31 Décembre 1904, et le compte de Profits et Pertes ont été mis à notre disposition à l'époque voulue par la loi, soit plus de quarante jours avant la date fixée pour votre Assemblée générale.

Notre examen nous a été rendu facile par la lecture d'états très complètement détaillés et par les nombreuses explications que la Direction s'est empressée de nous fournir et dont nous tenons à la remercier ici.

ACTIF

Le total de l'Actif s'élève à 582,069,001 fr. 23 c., en augmentation de 241,030,847 fr. 69 c. sur le chiffre de l'an dernier qui, lui-même, dépassait de 63,887,056 francs le montant de l'Actif, au

31 Décembre 1902. Ce chiffre est de beaucoup le plus important qui ait été atteint depuis la fondation de votre Société.

Sur les seize chapitres de l'Actif, six consistent soit en argent comptant, soit en valeurs immédiatement réalisables; ce sont :

1° Espèces en caisse et à la Banque.	Fr. 12.760 085 93
2° Portefeuille Paris, Province et Étranger.	110.086.386 58
3° Fonds disponibles dans les Banques à l'Étranger	3.187 969 45
4° Reports en France et à l'Étranger.	74.254.587 05
5° Liquidation 31 Décembre 1904	3.886.670 45
6° Coupons à encaisser.	450.036 91
	<hr/>
ENSEMBLE.	Fr. 204.625.736 37
	<hr/> <hr/>

Ce chiffre de 204,625,736 fr. 37 c. est loin de résumer toutes les disponibilités de la Banque, il convient d'y ajouter les créances groupées sous le chapitre Correspondants et Comptes courants en France et à l'étranger, dont le montant est de 227,085,313 fr. 04 c. et qui, pour une grande partie, représentent des emplois temporaires de fonds facilement réalisables; en outre, un grand nombre des valeurs comprises sous les rubriques Fonds d'États, Actions et Obligations, et portées au Bilan pour 69,448,190 fr. 70 c., ont un large marché, se traitent journellement à la Bourse et revêtent ainsi le caractère de véritables disponibilités.

Les Succursales, 51,980,386 fr. 91 c., ne sont qu'un compte d'ordre que nous retrouverons au Passif.

Tous les *Effets en portefeuille*, échus au jour de notre examen, avaient été régulièrement encaissés.

Les Établissements chez lesquels la Banque a des fonds en dépôt, sont de premier ordre et jouissent du meilleur crédit.

Les *Reports* ont tous été réglés aux dates ordinaires de liquidation.

Les *Avances sur Garanties*, 1,949,846 fr. 25 c., nous ont paru consenties avec des marges suffisantes.

Suivant le principe de la division des risques, qui a toujours été appliqué à la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Portefeuille renferme une grande variété de placements; c'est ainsi que nous relevons dans la liste des valeurs 34 Fonds d'États différents, 278 espèces d'actions et 46 d'obligations de Sociétés diverses; ces chiffres, bien entendu, comprennent aussi bien le portefeuille des Succursales que celui de Paris.

L'estimation de ces valeurs a été faite, comme de coutume, sur les cours du 31 Décembre, lorsque ce cours est le plus bas du mois, ou sur la moyenne des cours de Décembre, lorsque cette moyenne est inférieure à la cote du 31.

Les valeurs non cotées ont été portées pour des prix qui ne semblent pas pouvoir laisser de mécompte.

Le compte *Participations* comprend 38 affaires diverses.

Les *Divers* ne méritent aucune mention particulière.

Le compte *Immeubles* est en diminution de 10,450 francs, par suite d'un léger amortissement décidé par la Succursale d'Amsterdam.

Le compte *Mobilier* figure toujours pour 30,000 francs.

PASSIF

Dans un Passif qui, défalcation faite des comptes d'ordre, s'élève à 530,088,614 fr. 32 c., les sommes dues aux tiers se montent à 420,236,652 fr. 27 c.

Elles se répartissent ainsi :

<i>Effets à payer</i>	Fr.	25.310.711 23
<i>Correspondants et Comptes courants en France et à l'Étranger</i>		346.589.874 07
<i>Coupons à payer</i>		29.929.679 93
<i>Comptes divers</i>		18.406.387 04
TOTAL ÉGAL.	Fr.	<u>420.236.652 27</u>

Le montant très important du compte *Correspondants et Comptes courants en France et à l'Étranger* provient, pour une large part, de sommes considérables, laissées en dépôt par des Gouvernements étrangers.

Il convient, au reste, d'observer qu'une partie considérable de ces exigibilités est soumise à des conditions de préavis ou à des échéances fixes connues à l'avance.

Les autres comptes du Passif appartiennent à la Banque, ce sont :

<i>Capital social</i>	Fr.	62.500.000 »
<i>Réserve légale</i>		6.250.000 »
<i>A reporter</i>		<u>68.750.000 »</u>

<i>Report</i>	68.750.000 »
<i>Fonds de Prévoyance (déduction faite des 483,102 fr. 63 c. appartenant aux Administrateurs en exercice)</i>	12.000.000 »
<i>Report de l'Exercice 1903</i>	9.207.438 37
<i>Profits et Pertes de l'Exercice 1904</i>	19.411.421 05
SOIT, AU TOTAL.	<u>Fr. 109.368.859 42</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le compte de *Profits et Pertes* se solde, ainsi que vous le voyez, par un bénéfice de 19,411,421 fr. 05, supérieur de 11,810,732 fr. 13 c. au bénéfice de 1903, qui se montait à 7,600,688 fr. 92 c.

Ce résultat est le plus brillant qui ait été atteint depuis la fondation de votre Société, qui a connu cependant tant d'Exercices prospères, aussi nous ne doutons pas que vous vous associerez aux félicitations que nous tenons à adresser ici à votre Conseil et à la Direction pour le développement remarquable qu'ils ont su imprimer aux affaires sociales.

Tous les chapitres de l'Actif sont en progression sensible sur ceux de l'Exercice précédent et ont contribué aux heureux résultats que nous vous indiquons ci-dessus ; c'est ainsi que les Commissions ont produit 5,193,775 fr. 36 c., contre 2,286,796 fr. 70 c. en 1903 ; les Intérêts et bénéfice du Portefeuille 5,246,386 fr. 57 c., contre 4,112,268 fr. 20 c. ; les Fonds Publics, Actions et Obligations 10,875,972 fr. 27 c., contre 2,588,098 fr. 14 c. ; les Succursales 735,764 fr. 08 c., au lieu de 119,314 fr. 36 c.

Malgré la modicité du loyer de l'argent, qui a marqué l'année 1904, les Reports ont donné 1,181,813 fr. 69 c., contre 681,739 fr. 86 c. témoignant ainsi de l'importance des sommes que votre Établissement a eues à sa disposition pendant tout l'Exercice.

Au débit du compte de Profits et Pertes, nous trouvons les Frais Généraux, qui se montent à 3,822,290 fr. 92 c., en augmentation de 1,529,554 fr. 74 c., par rapport à l'Exercice précédent. Cette différence provient presque entièrement de l'allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur, tant à Paris que dans nos Succursales à l'étranger, allocation dont l'importance s'accroît ou diminue, en raison même de l'augmentation ou de la diminution des bénéfices.

Votre Conseil vous propose de répartir comme suit les bénéfices réalisés :

<i>Profits et Pertes 1904</i>	Fr.	19.411.421 05
<i>Solde reporté de l'Exercice 1903</i>		9.207.438 37
ENSEMBLE	Fr.	28.618.859 42
<i>Dividende de 60 francs par action</i>	Fr.	7.500.000 »
<i>Au Conseil d'administration</i>		486.111 11
		<hr/>
		7.986.111 11
	Fr.	20.632.748 31
<i>Au Fonds de prévoyance</i>	Fr.	12.000.000 »
<i>sur lesquels 10,800,000 francs appartiendraient aux Actionnaires et 1,200,000 francs aux Administrateurs en exercice.</i>		
		<hr/>
LE SOLDE, SOIT	Fr.	8.632.748 31

serait reporté à nouveau.

Nous ne pouvons qu'approuver cette répartition très modérée et très sage des bénéfices sociaux qui, en renforçant vos réserves de toute nature, contribuera à augmenter encore le crédit de votre Établissement et donnera une stabilité plus grande aux répartitions futures, les Exercices suivants pouvant n'être pas aussi favorisés que celui dont nous venons de vous rendre compte.

Si donc, ainsi que nous vous y engageons, vous approuvez avec nous les Comptes de l'Exercice 1904, les réserves de la Banque vous appartenant se monteront à 37,682,748 fr. 31 c., en regard des 62,500,000 francs de votre capital.

Paris, le 3 Avril 1905.

Les Commissaires,

R. SAUTTER, G. TEYSSIER,

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 9 MAI 1905

Première Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve, dans toutes leurs parties, le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1904, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration ;

Décide de prélever sur les bénéfices, en vertu de l'article 47 des Statuts, une somme de 12,000,000 de francs, dont 90 % seront portés au crédit du compte « Fonds de Prévoyance appartenant aux Actionnaires » et 10 % au crédit du compte « Fonds de Prévoyance appartenant aux Administrateurs en exercice » ;

Et fixe à **60** francs par action le montant du dividende pour l'Exercice 1904.

Un acompte de **20** francs sur le dividende ayant été payé le 1^{er} Janvier dernier, le solde, soit **40** francs par action, sera payé à partir du 1^{er} Juillet 1905, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit :

M. E. DUTILLEUL, Administrateur.

Troisième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, confirme la nomination, faite à titre provisoire (art. 32 des Statuts), de :

MM. A. BÉNAC
et G. DUTILLEUL,

comme Censeurs.

Quatrième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, confirme la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil (art. 20 des Statuts), de :

MM. A. BÉNAC
et le Comte Foy,

comme Administrateurs pour six ans.

Cinquième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit M. CHOPPIN DE JANVRY, Censeur.

Sixième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme :

MM. R. SAUTTER
et G. TEYSSIER,

Commissaires chargés de faire un Rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1905, avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

Et fixe à deux mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des Commissaires.

COMPTES

De l'Exercice 1904



BILAN GÉNÉRAL au

31 Décembre 1904.

ACTIF

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque Fr.	8.740.907 54	4.019.178 39	12.760.085 93
Portefeuille. { Paris et Province	23.399.691 44	17.415 30	23.417.106 74
{ Étranger	80.996.920 36	5.672.359 48	86.669.279 84
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.	1.738.207 45	1.449.762 »	3.187.969 45
Succursales. { Comptes fixes	8.000.000 »	» »	51.980.386 91
{ Comptes courants	43.980.386 91	» »	
Comptes courants des Syndicats.	10.118.338 95	114.448 60	10.232.787 55
Correspondants { en France.	44.801.509 90	13.672.099 49	227.085.313 04
et Comptes courants { à l'étranger.	114.299.122 21	54.312.581 44	
Reports	65.332.204 65	8.922.382 40	74.254.587 05
Liquidation 31 Décembre 1904	3.886.670 45	» »	3.886.670 45
Coupons à encaisser	183.434 95	266.601 96	450.036 91
Avances sur garanties	1.479.893 60	469.952 65	1.949.846 25
Fonds d'États.	11.632.436 83	475.799 90	12.108.236 73
Actions et Obligations	50.450.996 22	6.888.957 75	57.339.953 97
Participations diverses	5.584.458 84	1.602.997 15	7.187.455 99
Comptes divers	2.571.240 65	3.046.625 07	5.617.865 72
Immeubles de la Société	3.181.918 70	729.500 »	3.911.418 70
Mobilier	30.000 »	» »	30.000 »
	Fr. 480.408.339 65	101.660.661 58	582.069.001 23

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social Fr.	62.500.000 »	» »	62.500.000 »
Réserve légale	6.250.000 »	» »	6.250.000 »
Fonds de prévoyance { Appartenant aux Actionnaires	12.000.000 »	» »	12.483.102 63
{ Appartenant aux Administrateurs en exercice.	483.102 63	» »	
Effets à payer	24.114.931 01	1.195.780 22	25.310.711 23
Succursales. { Comptes fixes.	» »	8.000.000 »	51.980.386 91
{ Comptes courants	» »	43.980.386 91	
Correspondants { en France.	36.411.963 98	5.475.247 36	346.589.874 07
et Comptes courants { à l'étranger.	265.639.056 97	39.063.605 76	
Coupons à payer	29.918.202 55	11.477 38	29.929.679 93
Comptes divers	15.207.987 17	3.198.399 87	18.406.387 04
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1903	9.207.438 37	» »	9.207.438 37
Profits et pertes. — Exercice 1904	18.675.656 97	735.764 08	19.411.421 05
	Fr. 480.408.339 65	101.660.661 58	582.069.001 23

COMPTE DE PROFITS et

DOIT

I	
Abonnement au timbre, impôts et contributions	Fr. 177.249 46
II	
Appointements, gratifications et frais de bureaux.	1.448.728 03
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc.	220.296 36
III	
Frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque.	24.625 59
IV	
Fonds de secours et de prévoyance pour les employés.	30.000 »
V	
<i>Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.</i>	
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence . . .	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires .	9.000 »
VI	
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris et dans les Succursales et aux Membres des Comités consultatifs institués auprès de ces Succursales.	1.812.391 48
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général	19.411.421 05
Fr.	23.233.711 97

PERTES (Exercice 1904)

AVOIR

Commissions	Fr. 5.193.775 36
Intérêts et bénéfice du portefeuille	5.246.386 57
Reports	1.181.813 69
Fonds publics, Actions et Obligations.	10.875.972 27
Bénéfice des Succursales.	735.764 08
Fr.	23.233.711 97

RÉPARTITION

Conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

Bénéfice net	Fr. 19.411.421 05
Solde reporté de l'Exercice 1903	9.207.438 37
	28.618.859 42
A répartir :	
Aux Actionnaires :	
Intérêts à 5 %	Fr. 3.125.000 »
Dividende complémentaire :	
90 % sur Fr. 4,861,111 11.	4.375.000 »
Ensemble Soixante francs par Action sur les 125.000 Actions	7.500.000 »
Au Conseil d'administration : 10 % sur Fr. 4,861,111 11.	486.111 11
	7.986.111 11
Au Fonds de prévoyance :	
Appartenant aux Actionnaires . .	Fr. 10.800.000 »
Appartenant aux Administrateurs en exercice . .	1.200.000 »
	12.000.000 »
	19.986.111 11
Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1905	Fr. 8.632.748 31

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES

COMITÉS CONSULTATIFS

AMSTERDAM

MM. G. M. BOISSEVAIN.
B. HELDRING.
P. W. SCHOLTEN.
C. H. VAN TIENHOVEN.

BRUXELLES

MM. Ch. BALSER.
B^{on} Del MARMOL.
DUMERCY-HEIRMAN.
A. LÉON.

GENÈVE

MM. A. CHENEVIÈRE.
J. ODIER.
E. PICTET.
E. SAUTTER.

DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

DIRECTEUR M. J. H. SCHULTHESS.
SOUS-DIRECTEUR . . . M. P. HOFSTEDE de GROOT.
FONDÉS DE POUVOIRS { MM. J.-B. HERT j^{or}.
J. VAN VELSEN.
M. H. GODSCHALK.

DIRECTEUR M. Chev. R. de BAUER.
SOUS-DIRECTEURS . . . MM. J. BOUDON.
L. BAUER.
H. RULOFFS.
FONDÉS DE POUVOIRS { MM. A. TOBBACK.
ROBERT DE BAUER.

DIRECTEUR M. A. ROCH.
SOUS-DIRECTEUR . . . M. G. AUBERT.
FONDÉ DE POUVOIRS. M. A. WENGER.

